



Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
Place de l'Hôpital BP 426
67091 STRASBOURG Cedex
☎ 03-88-11-60-98
☎ 03-88-11-64-35
✉ syndCGT@CHRU-Strasbourg.fr
🌐 www.cgthus.canalblog.com

La CGT des HUS.com

N°1 Janvier – Février 2008

FERMETURE DE LA MATERNITE DE L'HOPITAL CIVIL : LE PERSONNEL SE SENT MEPRISE

Ce sont les journalistes en reportage aux HUS pour le NHC qui ont annoncé au personnel de la maternité de l'hôpital civil la date du 1^{er} avril pour la fermeture définitive. Et, pire que tout, certains ont eu droit à un courrier personnel leur annonçant la fermeture.

Aujourd'hui, les agents concernés ressentent douloureusement ce manque de respect, ils se sentent méprisés et inquiets.

Ils attendaient une annonce faite par la Direction et surtout des réponses précises pour leur affectation future.

Oui, cette maternité, qui a une longue et belle histoire, méritait une fin un peu plus digne. Le travail collectif des agents méritait une plus grande considération, individuellement, les agents ont droit à un reclassement respectant leurs souhaits.

La CGT a interpellé la Direction, qui a programmé une réunion en février



OUVERTURE DU NHC : NOUVELLES ORGANISATIONS DU TRAVAIL, C'EST LA PAGAILLE !!!

Certaines équipes découvrent un peu tard les futures organisations du travail dans le NHC (modifications d'horaires, modification des journées de travail, modification des astreintes, etc...). C'est le cas en particulier des blocs opératoires avec la proposition de la Direction de faire des journées de 10h.

Pour régler le « problème », la Direction a proposé une réunion avec tous les syndicats en février.

La CGT a demandé que l'ensemble des nouvelles organisations soient soumises à la discussion des équipes soignantes concernées, que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et le Comité Technique d'Etablissement (CTE) soient saisis, parce que cela relève de leur compétence.

Une fois de plus, on marche sur la tête, les agents étant les derniers consultés.



ELECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE : RESULTATS DEFINITIFS

Le ministère de la santé a publié les résultats définitifs des élections professionnelles dans la fonction publique hospitalière.

Syndicats	Suffrages recueillis	Pourcentages obtenus	Sièges obtenus
CFDT	105 586	24,37	821
CFE-CGC	2 335	0,54	14
CFTC	16 853	3,89	44
CGT	136 385	31,48	930
FO	95 832	22,12	737
SNCH	3 997	0,92	74
SUD	39 609	9,14	164
UNSA	20 050	4,63	72
CNI	4 096	0,95	20

Au plan national, ces élections n'ont pas modifié les équilibres, même si certaines organisations rêvaient de nous faire chuter. La CGT reste de très loin la 1^{ère} organisation syndicale, malgré un léger effritement. Elle devance de plus de 7% la CFDT, FO reste 3^{ème}, SUD, qui voulait « dégommer » la CGT, progresse de 1,24%... L'UNSA continue de baisser.

Quant aux résultats locaux, ils sont moins favorables à la CGT.

Aux HUS, même si nous perdons la 1^{ère} place, la CGT reste une force syndicale très importante, avec ses 899 électeurs et plus de 800 syndiqués. La CGT conserve tous ses sièges au Comité Technique d'Etablissement « CTE » (7 sièges), au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail « CHSCT » (3 sièges) et au Conseil d'Administration (2 sièges). Quant aux Commissions Administratives Paritaires Locales « CAPL », nous conservons 8 sièges sur 9 et nous retrouvons notre place à la CAPL No 5.

Au niveau du département, la CGT conserve sa 2^{ème} place avec 4 élus aux Commissions Administratives Paritaires Départementales « CAPD » et une belle « irruption » dans le paysage syndical au Centre Hospitalier de Sélestat.

LA CGT REMERCIE ENCORE TOUTES CELLES ET TOUS CEUX QUI LUI FONT CONFIANCE. ILS SAVENT QUE NOUS SOMMES TOUJOURS PRESENTS A LEURS COTES. LES MILITANTS CGT NE DISPARAISSENT PAS APRES LES ELECTIONS.

PLUS QUE JAMAIS, LA CGT EST LE SYNDICAT PROCHE, SOLIDAIRE, EFFICACE.

LES ELUS ET REPRESENTANTS CGT AUX HUS DANS LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES

CAPL No 2

(*personnel d'encadrement soignant, iades, ibodes, sage-femmes, psychologues, puéricultrices...*)

SABOURIAUT Josiane ibode cadre de santé
FROMHOLZ Martine ibode cadre supérieur de santé

CAPL No 5

(*personnel infirmier, kinés, manips-radio, assistants sociaux, éducateurs...*)

LOLLIA Anita infirmière DE
MAGNET Sylvie infirmière DE

CAPL No 7

(*personnel ouvrier*)

MUHL Pascal conducteur ambulancier
THAUDIERE Denis conducteur ambulancier
WACH Pierre ouvrier professionnel qualifié
VINCENT Gilles agent de maîtrise principal

CAPL No 9

(*personnel administratif*)

LACHER Michel adjoint administratif
WILSOHN Françoise adjoint administratif

CAPL No 8

(*aides-soignants, ASH, auxiliaires de puériculture, AMP...*)

IANZEN Marie-Madeleine aide-soignante
GIORGI Claudine agent des services hospitaliers
RICHEZ Thierry aide soignant
LANG Fabienne agent des services hospitaliers
PERRY Dominique aide soignante-auxiliaire de puériculture
BAADER Robert aide soignant

NOS REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT

COLLEGE DE CATEGORIE A

CARPENTIER FATIMA cadre de santé
BONJEAN Ginette puéricultrice

COLLEGE DE CATEGORIE B

LOLLIA Anita infirmière DE
JOUANNIN Gérard agent chef
BOOS Michèle infirmière DE
BENDER Caroline manipulatrice radio

COLLEGE CATEGORIE C

IANZEN Marie-Madeleine aide-soignante
WACH Pierre ouvrier professionnel qualifié
LACHER Michel adjoint administratif
GIORGI Claudine ASH
RICHEZ Thierry aide-soignant
OBERMOSSER Sacha agent d'entretien qualifié
VINCENT Gilles agent de maîtrise principal
LANG Fabienne ASH

NOS REPRESENTANTS AU CHSCT

MAGNET Sylvie infirmière DE
WACH Pierre ouvrier professionnel qualifié
LACHER Michel adjoint administratif
ARNOLD Anne maître ouvrier
BOOS Michèle infirmière DE
BUSSUABAN Hayate infirmière DE

HÔPITAUX PUBLICS : TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS !!!

Les propositions formulées par le Ministère sont plus que décevantes.

Un jour CET serait payé sur la base d'un forfait, inférieur à la valeur d'une journée de travail :

- 65 euros pour la catégorie C, alors qu'une journée de travail d'un agent à l'indice moyen de la catégorie C est rémunérée à près de plus de 70 euros...
- 80 euros pour la catégorie B, alors qu'une journée de travail d'un agent à l'indice moyen de la catégorie B est rémunérée à près de 91 euros...
- 125 euros pour la catégorie A, alors qu'une journée de travail d'un agent à l'indice moyen de la catégorie A est rémunérée à près de 140 euros...

Pour ce qui est du paiement des heures supplémentaires, le Ministère commence à avouer l'insuffisance des financements contrairement à ce qu'il annonce depuis le début.

Dans les 2 scénarios, les heures sup ne seraient plus valorisées mais, dans le meilleur des cas, rémunérées à la hauteur de l'indice réel de l'agent et dans le second scénario, un forfait unique à 11 euros dans le cas d'un apurement total du stock, dans ce dernier exemple 9 salariés sur 10 seraient pénalisés... !

Pour les hospitaliers, le « travailler plus pour gagner plus » se transforme en « travailler plus pour gagner moins » ! C'est inadmissible !

Si par ailleurs, le gouvernement annonce que l'agent pourra au choix décider du paiement, ou de la récupération ou du mixage, pour autant rien n'est avancé sur les modalités de récupération...laissant ainsi les établissements seuls face à leur responsabilités...en sachant que tout cela aura de lourdes conséquences budgétaires et donc sur l'emploi...car sur le financement de ces mesures, le Ministère n'a pas apporté d'éléments supplémentaires qui auraient pu lever le doute largement émis par la communauté hospitalière sur l'existence réelle des 324 millions d'euros provisionnés par les établissements...

Certaines Directions annoncent déjà leur incapacité de financement de ces protocoles, rappelons par ailleurs que dans le cadre de plans de retour à l'équilibre, la renégociation des accords RTT est exigée dans plusieurs établissements.

Décidément la facture est lourde pour les salariés !

A ce stade de la négociation, nous sommes en effet bien loin de répondre à leurs revendications tant sur les conditions de travail, les effectifs et la revalorisation des salaires.

Quant à la seconde série de négociation que le Ministère avait annoncé et qui devrait traiter de ces questions, afin de trouver les solutions pour que les stocks ne se renouvellent pas, plus le temps passe plus le Ministère semble vouloir les réserver aux organisations signataires des mesures heures sup et CET.

Ce chantage est inadmissible pour la CGT ! Les questions de fonds doivent être abordées dans le plus grand respect des salariés et donc de la représentativité syndicale !



BULLETIN D'ADHESION DE LA CGT

NOM : _____ **PRENOM :** _____

ADRESSE : _____

 **PRIVE :** _____ **PORTABLE :** _____

 **ADRESSE MAIL :** _____

GRADE : _____ **CODE UF :** _____

SERVICE : _____  **POSTE :** _____

TEMPS DE TRAVAIL : 100% 80% 50% autres

DATE D'ADHESION : __/__/__ **SIGNATURE :** _____